

**Le 28 février 2020 à 18h30 s'est tenue une réunion du Conseil d'Administration de la Fédération de Côte d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique au siège social, 4 rue Louis Néel à DIJON.**

## **1. Approbation du compte rendu du 10 janvier 2020**

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 8 novembre 2019 sera proposé à la prochaine réunion programmée en mars.

## **2. Infos diverses**

Les publicités avec le **Bien Public** ont été programmées pour un montant équivalent aux années précédentes. Elles couvriront des publications papier et digital, la programmation reste à peu près la même que celles de 2019, s'ajoute une page dans le magazine « Style de Ville ».

Les stores ont été posés sur le cabanon du **Neptune**. Ceux-ci sont très efficaces, c'est un aménagement apprécié. Le GPS Beaunois est venu sur le site pour un nettoyage.

Le **RISE festival** se tiendra cette année le 12 mars 2020. La fédération est co-organisatrice du festival.

Des déversements de **déchets** ont encore eut lieu sur la **sablère de Bressey**, des artisans ont pris l'habitude de venir jeter leurs rebuts sur le site pour éviter les frais de déchetteries. Des pièges photos ont été mis en place et une personne identifiée. Une plainte a été déposée, l'affaire suit son cours.

M. PELISSE propose son **bateau faucardeur** à la vente. Celui-ci serait très utile pour le lac de Marcenay en particulier. Après délibération, la majorité est pour cet achat.

Le **SEQUANA** propose un partenariat pour de « l'échange » de personnel, ce qui permettrait par exemple que les deux structures s'assistent lors de pêches ou d'autre interventions qui nécessitent du personnel.

## **3. Point financier**

Le sujet concerne les timbres. Suite à l'intervention de l'AAPPMA de Grosbois et de l'avis d'autres présidents d'AAPPMA, il semble quelque peu injuste que toutes les AAPPMA touchent la même chose sur le « timbre barque », alors que seulement quelques-unes sont concernées par la gestion de réservoir et donc par ce timbre.

Il est décidé de répartir comme suit :

AAPPMA	Réservoirs	Autres
	7€	1€
Carte Fédérale	3 €	
Dépositaires	1 €	
<b>TOTAL</b>	<b>12 €</b>	

Après réflexion, il semble que le même problème se pose pour les timbres « carpe de nuit ». De la même manière, il est décidé de répartir comme suit :

AAPPMA	Parcours	Autres
	8€	2€
Fédération	4 €	
Dépositaires	1 €	
<b>TOTAL</b>	<b>15 €</b>	

Ces changements sont approuvés à l'unanimité.

#### **4. Accord VNF**

La direction régionale a accepté la proposition de la Fédération. Un rendez-vous a été pris avec l'avocat de la fédération pour vérifier les termes du contrat. Une enveloppe pour la pollution de l'Armançon et une convention triennale pour des travaux.

*Fin de la réunion à 21h00*

Le Président  
Jean Pierre SONVICO



Le Secrétaire Général  
Bernard SIBILLE

